



MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE
BP 157 – YAOUNDÉ - Tél. (237) 22 22 29 21
Fax (237) 22 23 33 05

NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY
P.O BOX 157 - YAOUNDE - Phone (237) 22 22 29 21
Fax (237) 22 23 33 05

N° 046 /AMS/MINRESI/INC/DG/DTC/CC/UTCTDN

Yaoundé le,

30 NOV. 2015

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée : 25 539.05 hectares
Demandeur : Commune de Bétaré Oya
Carte de référence : Deng Deng à 1/200 000^{ème}
Situation Administrative : Région(s) de l'Est
Département (s)
Arrondissement Bétaré Oya

DESCRIPTION DE LA FORÊT COMMUNALE DE BETARE OYA

Cette forêt communale est divisée en deux Blocs et limitée ainsi qu'il suit :

BLOC 1 :

Le point de base A₁ de cette forêt a pour coordonnées UTM : X = 315957 m ; Y = 632234 m.

Le périmètre de cette zone passe par les points A₁, B₁, C₁, D₁, E₁, F₁, G₁, H₁, et I₁, dont les coordonnées UTM sont les suivantes :

	A ₁	B ₁	C ₁	D ₁	E ₁	F ₁
X (m)	315957	315237	322223	323905	323369	321715
Y (m)	632234	645461	646817	643543	641093	639409

G ₁	H ₁	I ₁
324126	320588	318343
636406	634583	632588

Ses limites sont :

A l'Ouest :

Du point A₁, suivre le cours d'eau Panharan sur une distance de 20.84 km pour atteindre le point B₁, situé en confluence avec le cours d'eau Mapeng.

Au Nord :

Du point B₁, suivre le cours d'eau Mapeng en amont, sur une distance de 8.68 km pour atteindre le point C₁, situé sur le même cours d'eau.

A l'Est :

Du point C_1 , suivre la droite $C_1D_1 = 3.68$ km de gisement 297° pour atteindre le point D_1 , situé à la confluence du cours d'eau Goha avec une rivière non dénommée.

Du point D_1 , suivre la droite $D_1E_1 = 2.50$ km, de gisement 257° pour atteindre le point E_1 , situé en amont de la rivière non dénommée.

Du point E_1 , suivre la rivière non dénommée en aval sur une distance de 2.39 km pour atteindre le point F_1 , situé sur la même rivière.

Du point F_1 , suivre la droite $F_1G_1 = 3.85$ km de gisement 308° pour atteindre le point G_1 , situé sur le cours d'eau Goua.

Du point G_1 , suivre le cours d'eau Goua sur une distance de 4.89 km pour atteindre le point H_1 , situé sur le même cours d'eau.

Du point H_1 , suivre la droite $H_1I_1 = 3$ km de gisement 221° pour atteindre le point I_1 , situé sur le cours d'eau Mafou.

Au Sud :

Du point I_1 , suivre le cours d'eau Mafou sur une distance de 2.45 km pour atteindre le point A, dit de base.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie de *douze mille trois cent quarante-sept virgule soixante-dix-sept (12347.77) hectares*.

BLOC 2

Le point de base A_2 de cette forêt a pour coordonnées UTM : $X = 309563$ m ; $Y = 630348$ m.

Le périmètre de cette zone passe par les points $A_2, B_2, C_2, D_2, E_2, F_2, G_2, H_2, I_2$, et J_2 dont les coordonnées UTM sont les suivantes :

	A_2	B_2	C_2	D_2	E_2	F_2
X (m)	309563	305481	303811	300737	301015	304089
Y (m)	630348	633175	633030	639212	641394	643623

G_2	H_2	I_2	J_2
305867	312637	313703	314820
643888	643421	642984	631808

Ses limites sont :

A l'Ouest :

Du point A_2 , suivre la droite $A_2B_2 = 4.96$ km de gisement 145° pour atteindre le point B_2 , situé sur un cours d'eau non dénommé, affluent du cours d'eau Marsi.

Du point B₂, suivre la rivière non dénommée en aval sur une distance de 1.78 km pour atteindre le point C₂ situé à sa confluence avec le cours d'eau Marsi.

Du point C₂ suivre le cours d'eau Marsi en amont sur une distance de 7.98 km pour atteindre le point D₂, situé à sa confluence avec la rivière non dénommée.

Du point D₂ suivre cette rivière sur une distance de 2.57 km pour atteindre le point E₂ situé sur la même rivière.

Du point E₂, suivre la droite E₂F₂ = 3.79 km de gisement 35° pour atteindre le point F₂, situé à la confluence du cours d'eau TIMLIRI et la rivière non dénommée.

Au Nord :

Du point F₂, suivre la rivière non dénommée en amont sur une distance de 2.40 km pour atteindre le point G₂, situé sur la même rivière.

Du point G₂, suivre la droite G₂H₂ = 6.78 km, de gisement 356° pour atteindre le point H₂, situé en aval du cours d'eau Marsa.

A l'Est :

Du point H₂, suivre le cours d'eau Marsa en aval sur une distance de 1.20 km pour atteindre le point I₂, situé à la confluence des cours d'eau Marsa et Panharan.

Du point I₂, suivre le cours d'eau Panharan en aval sur une distance de 19.09 km pour atteindre le point J₂, situé sur le même cours d'eau.

Au Sud :

Du point J₂, suivre la droite J₂A₂ = 5.45 km de gisement 195° pour rejoindre le point de base A₂, dit de base.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie de *treize mille cent quatre-vingt-onze virgule vingt-huit (13191.28) hectares*.

Les zones forestières (Bloc 1 et Bloc 2) ainsi décrite couvre une superficie de *vingt-cinq mille cinq cent trente-neuf virgule zéro cinq (25 539.05) hectares*.

La présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit/-


Le Directeur Général
Martin Mbotta Simbi

310000

315000

320000

325000



Foret Communale de Bétaré Oya

647000



647000

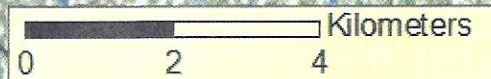
640000

640000

633000

633000

 Points limites
 Limites



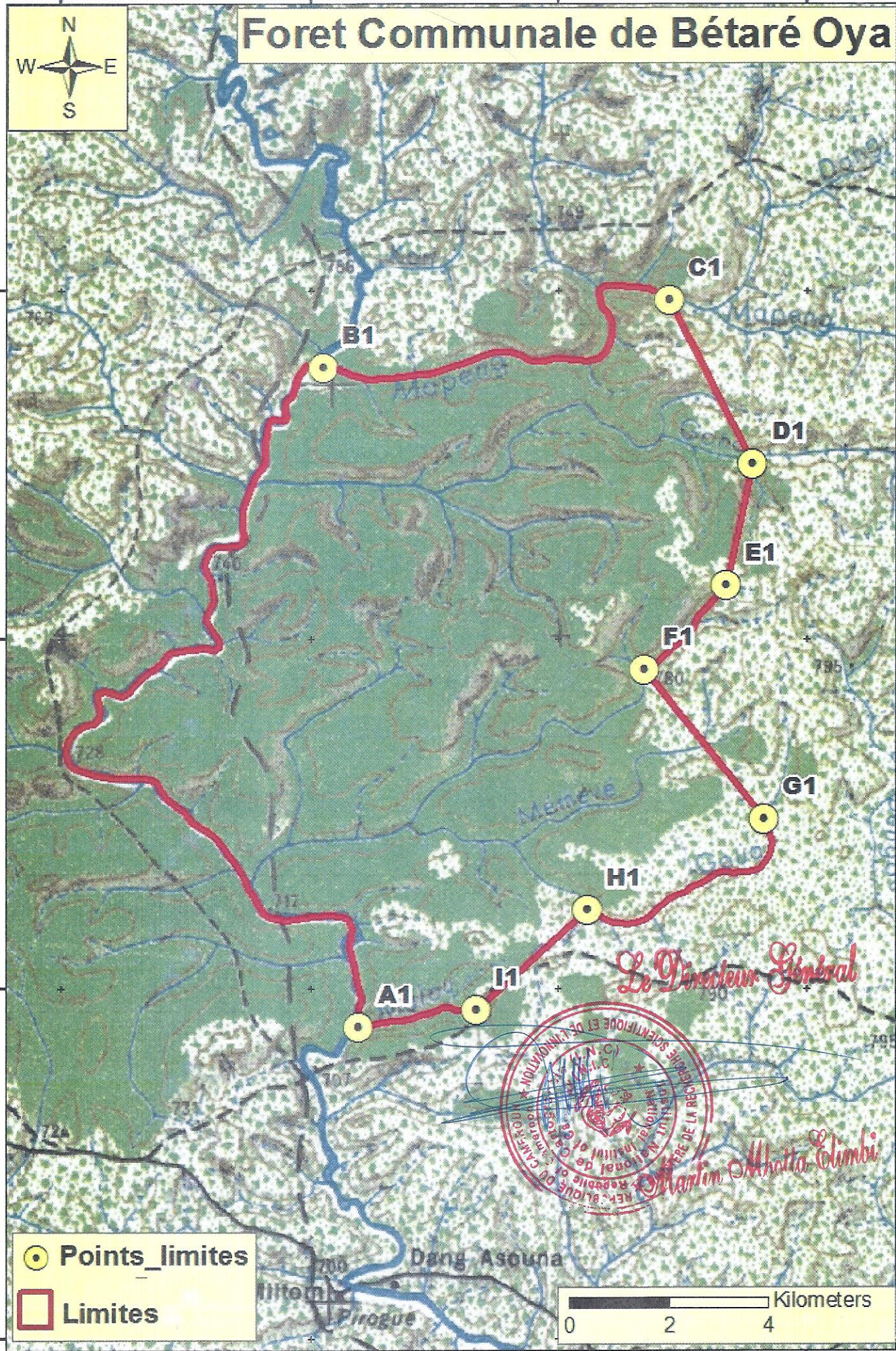
626000

310000

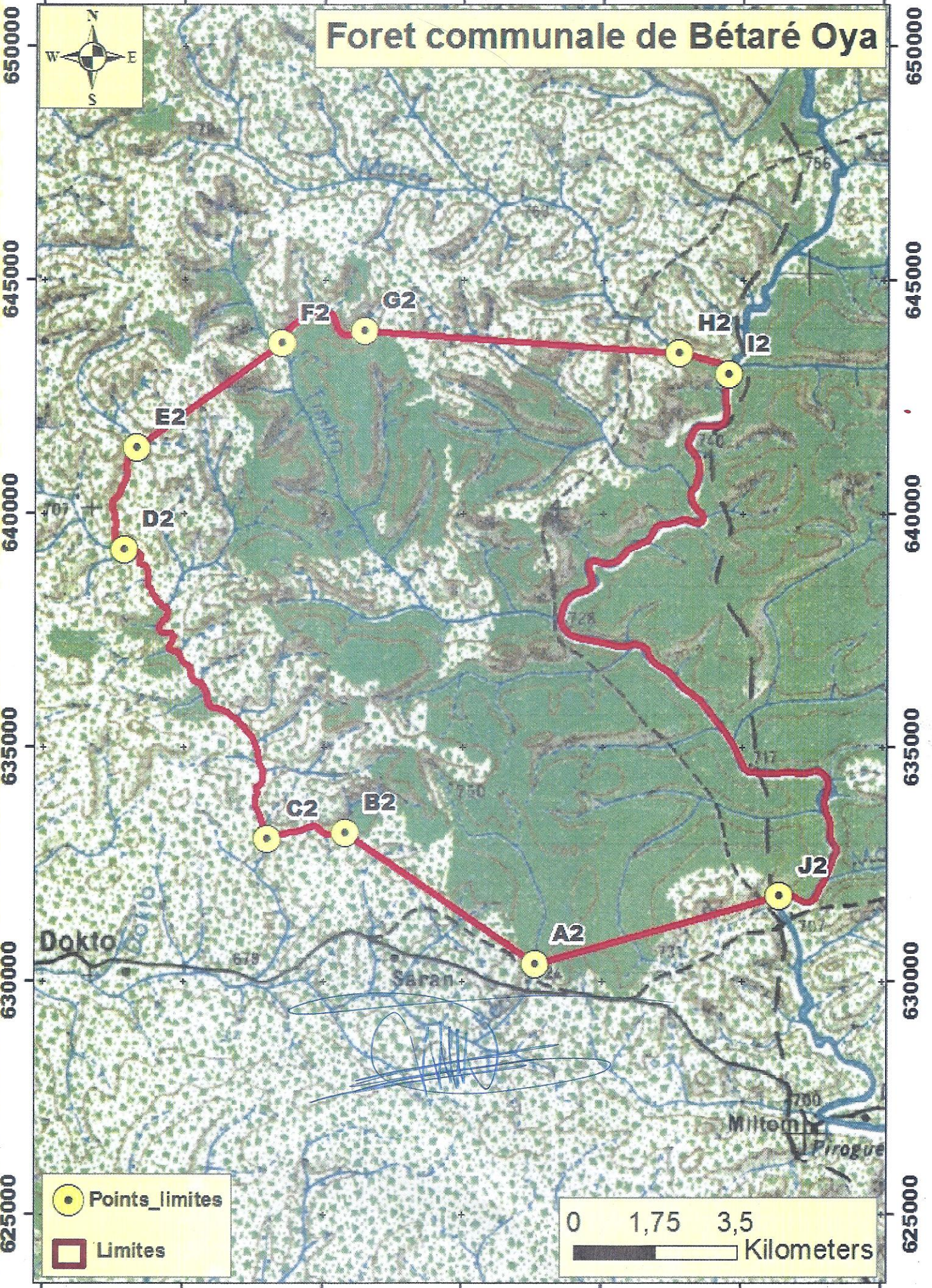
315000

320000

325000



299000 302000 305000 308000 311000 314000 317000



Foret communale de Bétaré Oya

- Points_limites
- ▭ Limites

0 1,75 3,5
Kilometers

299000 302000 305000 308000 311000 314000 317000